



DA 418 A

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL REMBOURSEMENT DES COURS UNIVERSITAIRES/COLLÉGIAUX

Tout membre du personnel qui répond aux critères énoncés à la DA 418 peut faire demande, à la direction générale, de se faire rembourser pour un cours universitaire ou collégial qui est directement relié à sa tâche. Cette demande doit être reçue au bureau du CSNO **au moins un mois avant le début du cours.**

NOM :

ADRESSE:

ÉCOLE :

Veuillez remettre une copie de preuve d'inscription avec la demande. S'il vous plait, inscrire le nom du cours, le coût prévu du cours et la date anticipée de terminaison.

DATE PRÉVUE DE L'INSCRIPTION AU COURS	DESCRIPTION DU COURS ET NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	COUT PRÉVU	DATE ANTICIPÉE DE LA TERMINAISON DU COURS

DATE: _____

SIGNATURE : _____

DEMANDE APPROUVÉE ☐

DEMANDE REFUSÉE ☐

DATE : _____

DIRECTION GÉNÉRALE : _____